



L'entrée dans mon logement



Membre du groupe
Alliance Offices Habitat

Mon bailleur et moi

LE CONTRAT DE LOCATION



Vous signez un contrat de location (appelé aussi bail).

Il précise :

- le loyer et les charges
- vos droits et vos obligations
- les règles à respecter en tant que locataire



Il est accompagné d'un règlement intérieur : il rappelle les règles de vie dans la résidence (propreté, bruit, parties communes...). Prenez le temps de lire ces documents et conservez-les.

L'ATTESTATION D'ASSURANCE



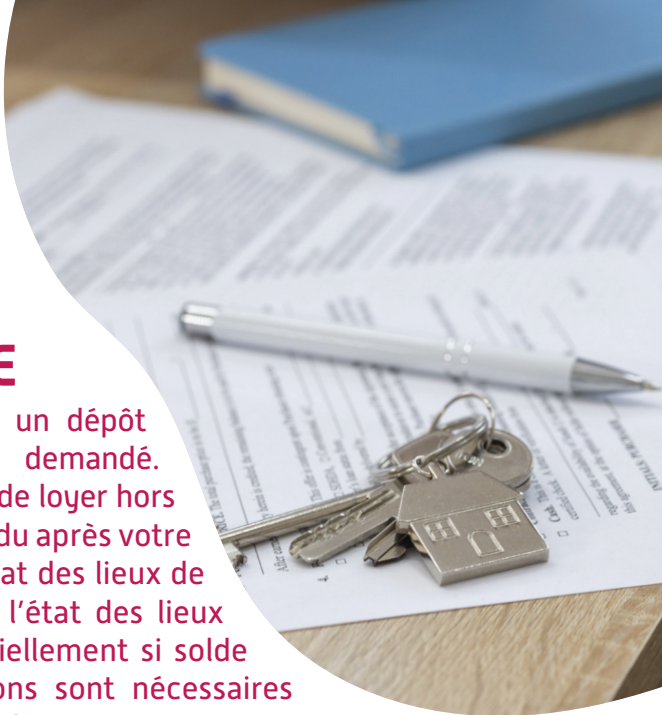
Pour recevoir vos clés, vous devez fournir une attestation d'assurance habitation, le jour de l'état des lieux d'entrée. Elle doit couvrir les principaux risques : incendie, explosion, dégâts des eaux.

Sans assurance, la remise des clés ne peut pas avoir lieu. Votre contrat d'assurance est à renouveler chaque année durant la période de location et à transmettre à Limoges habitat.



LE DÉPÔT DE GARANTIE

À la signature du bail, un dépôt de garantie vous est demandé. Il correspond à un mois de loyer hors charges. Il vous sera rendu après votre départ en totalité si l'état des lieux de sortie est équivalent à l'état des lieux d'entrée. Il le sera partiellement si solde dû et/ou des réparations sont nécessaires pour remettre en état le logement.



L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE



Avant de vous installer, un état des lieux est réalisé par le gardien. Il s'agit d'une visite lors de laquelle l'état du logement et des équipements est contrôlé point par point en votre présence. Un document d'état des lieux vous sera remis par voie dématérialisée pour signature à l'issue de la visite. Relisez-le attentivement et signalez toute anomalie. Il servira de référence lors de votre départ.



QUI PRÉVENIR DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT ?

Prenez rapidement contact
(par courrier ou via Internet) et
communiquez votre nouvelle
adresse aux services administratifs ou
correspondants :

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Impôts et services fiscaux
- Assurances
- Mutuelle
- La Poste
- Employeur
- Établissement(s) bancaire(s)
- École(s) et crèche(s) de vos enfants
- Mairie pour votre inscription sur les listes électorales
- Préfecture pour le changement de carte grise de votre voiture
- Fournisseur d'électricité et/ou de gaz
- Fournisseur de téléphone et d'internet



version web



Membre du groupe
Alliance Offices Habitat



Limoges habitat

www.limogeshabitat.fr - 05 55 43 45 00